

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE DIRECTEUR du 26 septembre 2024

De la séance du Comité Directeur du SMICTOM Nord Alsace qui a eu lieu le 26 septembre 2024 au siège du SMICTOM Nord Alsace 18 h.

La convocation écrite à cette séance avec indication de l'ordre du jour a été transmise à chaque membre le 20 septembre 2024.

Assistaient à cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRAUD, Président, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Schaffhouse-près-Seltz,

Monsieur Claude PHILIPPS, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire d'Oberroedern.

Monsieur Victor VOGT, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Gundershoffen.

Monsieur Bernard CHARBAU, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, adjoint au Maire de Lembach.

Monsieur Jean-Max TYBURN, Vice-Président, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, adjoint au Maire de Wissembourg.

Monsieur Jean-Luc BALL, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Seltz.

Monsieur Roger ISEL, Délégué, Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Hegeney.

Monsieur Fabien JOERGER, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Wintzenbach.

Monsieur Serge KRAEMER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hatten.

Monsieur René RICHERT, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Riedseltz.

Monsieur Hubert WALTER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Reichshoffen.

Etaient absents excusés :

Monsieur Didier BRAUN, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hoffen.

Madame Anne GUILLIER, Déléguée, Vice-Présidente de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Niederbronn-les-Bains, avec procuration de vote à Monsieur Hubert WALTER.

Monsieur Guillaume PETER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Forstheim, avec procuration de vote à Monsieur Roger ISEL.

Monsieur Serge STRAPPAZON, Délégué, Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Cleebourg, avec procuration de vote à Monsieur Jean-Max TYBURN.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 15 mai 2024
2. Projet méthanisation - Présentation proposition RYTEC
3. ISDND de Schaffhouse-près-Seltz / Wintzenbach
 - 3.1 Rapport annuel 2023
 - 3.2 Point extension
4. Point finances 2024 et projection besoins 2025
5. Divers
 - Planification opération de collecte des pneus 2025



1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 15 mai 2024

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du Comité Directeur du 15 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

Voix pour = 14

Voix contre = 0

2. Projet méthanisation – Présentation proposition RYTEC

Le SMICTOM Nord Alsace a pour projet la création d'une unité de méthanisation dans le but de traiter les biodéchets collectés sur son territoire et ainsi de réduire son empreinte carbone en limitant les transports. Ce projet permettrait également de maîtriser les coûts de traitement tout en bénéficiant de la revente du biogaz produit.

Malheureusement, le syndicat a actuellement peu de visibilité sur les aides qu'il serait en mesure de bénéficier pour la réalisation d'un tel projet (sollicitations de l'appel à projet méthanisation de l'ADEME, FEDER et Fonds Vert).

Une autre piste pour la réalisation de ce projet pourrait être la possibilité d'un co-financement.

A l'instar de la société SUEZ ayant présenté la possibilité d'une éventuelle concession, la société RYTEC est conviée à présenter sa vision et sa possibilité de co-financement dans le cadre de la création de l'unité de méthanisation.

La société RYTEC proposerait la création d'une SAS dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt et en présente sa vision du projet.

M. Joerger évoque des remarques faites par M. Schneider, agriculteur à Wintzenbach sur l'étude de faisabilité réalisée par la société RYTEC. Selon M. Schneider, certains éléments de l'étude ne seraient pas exacts ou incohérents.

Les remarques seront transmises à la société RYTEC afin qu'un retour sur l'ensemble des points évoqués puisse être transmis aux membres du CODIR.

Selon M. Walter, très peu de sites de méthanisation sont rentables.

M. Tyburn se dit surpris des remarques faites par M. Schneider et s'étonne de leur nombre pointant des incohérences dans l'étude de RYTEC. Il s'interroge également sur les raisons pour lesquelles il n'a pas transmis de solutions aux incohérences soulevées.

M. Joerger indique qu'il s'agit simplement d'un retour par rapport à l'analyse de M. Schneider et que ce dernier ne fait que des remarques pour mettre en garde le SMICTOM.

M. Tyburn indique qu'il convient de prendre en compte les risques financiers inhérents à un tel projet et qu'il est important de prendre en compte les informations transmises afin de fiabiliser l'étude.

Il s'interroge également sur le seuil de rentabilité de 6500 T de biodéchets et le cas de figure où ce seuil ne serait pas atteint.

M. Giraud précise qu'aucun engagement ne sera pris à l'issue de la séance.

M. Vogt souhaiterait connaître la durée d'amortissement du projet pour qu'il soit à l'équilibre selon la vision de RYTEC.

M. Fohrer précise que l'amortissement est prévu sur 15 ans qui est la durée de contrat de rachat du gaz.

M. Kraemer souhaiterait savoir s'il faut construire plus grand ou simplement valoriser les déchets locaux.

M. Giraud indique que le projet est prévu pour 10 000 T/an avec un complément de déchets verts car le gisement de biodéchets, même avec celui du secteur de Haguenau n'est pas conséquent. Cependant, si des apports de biodéchets supplémentaires pour substituer le complément de déchets verts sont amenés à être proposés, ils seraient les bienvenus pour optimiser le fonctionnement de l'installation.

M. Fohrer précise qu'il est possible d'acheter des déchets locaux agricoles à hauteur de 15% de la capacité du site.

M. Giraud souligne que cette possibilité n'a pour le moment jamais été prise en compte.

3. ISDND de Schaffhouse-près-Seltz/ Wintzenbach

3.1 Rapport annuel 2023

Le Président expose :

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport annuel 2023 d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.

Voix pour = 14

Voix contre = 0

3.2 Point extension

Les travaux d'extension du nouveau casier W7 ont débuté en juillet 2023. La durée prévisionnelle du chantier était de 1 an, malheureusement les intempéries n'ont pas permis de respecter les délais prévisionnels.

A l'heure actuelle, le gros œuvre est terminé, la partie relative à l'étanchéité par géomembrane a débuté fin août et devrait se terminer fin septembre.

Le chantier devrait être finalisé pour le mois de novembre permettant ainsi de faire la jonction avec W6 arrivant à saturation. La capacité prévisionnelle de ce nouveau casier est de 250 000 tonnes.

Aux dernières informations, le chantier devrait se terminer fin novembre 2024.

M. Giraud indique aux membres du CODIR que la capacité annuelle d'acceptation de déchets passera de 45 à 35000 T afin de se mettre en accord avec le SRADDET et la demande de la DREAL.

Il précise pour information que le tonnage enfoui au 26/09/2024 pour l'année 2024 avoisine le 35 000 T (DIB + encombrants en provenant des déchèteries).

4. Point finances 2024 et projection besoins 2025

Dans le cadre de l'exercice 2024 des dépenses et recettes supplémentaires ou inférieurs sur certains postes sont à prévoir par rapport au budget prévisionnel, les principales tendances sont présentées afin de préparer le prochain Comité Directeur au cours duquel les participations 2025 des communautés de communes seront arrêtées.

BUDGET 2024 - Principales variations à prévoir

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Nature des dépenses	Montant budget 2024	prévu	Variation prévisionnelle	Observations
Création du casier W7	1 700 000 €		+ 300 000 €	Imprévus + prestations supplémentaires
Fourniture de loëss	84 000 €		+ 20 000 €	Création de digues supplémentaires
MO méthaniseur	100 000 €		- 100 000 €	Projet en suspens
Travaux GRDF	100 000 €		- 100 000 €	A prévoir sur 2025 ou 2026
Déchèterie Betschdorf	500 000 €		- 500 000 €	Non réalisable en 2024
TOTAL			- 380 000€	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature des dépenses	Montant budget 2024	prévu	Variation prévisionnelle	Observations
Incinération OMR	1 250 000 €		- 350 000 €	Baisse des tonnages OMR collectés
ISDND traitement des lixiviats	500 000 €		+ 50 000 €	Pluviométrie importante
ISDND exploitation	550 000 €		+ 220 000 €	Tonnages + importants
Collecte pneus	45 000 €		+ 50 000 €	Quantités importantes
Electricité	200 000 €		+ 50 000 €	
TGAP	1 350 000 €		- 600 000 €	Quantités moins importantes (n-1)
TOTAL			- 580 000 €	

Dans le cadre de l'exercice 2024 des recettes supplémentaires ou inférieurs sur certains postes sont à prévoir :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature des dépenses	Montant budget 2024	prévu	Variation prévisionnelle	Observations
Redevance OM particuliers CCPR + CCPN	4 548 341 €		- 170 000 €	Baisse importante des tonnages OMR collectés
Recettes DIB	1 800 000 €		+ 2 700 000 €	
TOTAL			+ 2 530 000 €	

BUDGET 2025 - Principales variations à prendre en compte

Concernant l'année 2025, deux gros marchés seront renouvelés avec une augmentation à la clé :

- Marché de collecte des ordures ménagères et des recyclables : + 320 000 €
- Exploitation de l'ISDND de Schaffhouse-près-Seltz/ Wintzenbach : + 110 000 €

En terme d'investissements, il est prévu d'entamer les travaux de création de la déchèterie de Betschdorf pour un montant de 800 000 € (CAO prévue le 29/10/2024).

Par ailleurs, les recettes de DIB ne devraient pas être aussi importantes qu'en 2024, les tonnages ayant tendance à se raréfier.

Il conviendra également de prendre en compte le montant de la TGAP sur les tonnages enfouis en 2024 dont le montant devrait se chiffrer à 2 280 000 €.

M. Tyburn estime qu'il est important de communiquer sur les coûts des biodéchets car beaucoup d'usagers pensent que cela ne coûte rien au syndicat.

Une communication avec un bilan sur la première année de fonctionnement de la collecte des biodéchets sera préparée pour diffusion au grand public.

5. Divers

- Planification opération de collecte des pneus 2025

M. Gruny informe sur la collecte des pneus réalisée par le SMICTOM Nord Alsace.

En 2023, 8588 pneus ont été collectés. L'opération était faite deux fois par an sur une journée (coût total de l'opération 51 315 €).

En 2024, l'opération est menée également deux fois dans l'année mais à chaque fois sur une semaine complète afin de faciliter l'apport des usagers. Sur la collecte du printemps, 10 547 pneus ont été collectés. L'opération d'automne a débuté et en 3 jours près de 3000 pneus ont déjà été collectés. Le coût de l'opération en 2024 dépassera les 100 000 €.

M. Giraud expose les abus réguliers et conséquents d'usagers venant déposer notamment avec plusieurs badges déchèteries des pneus issus de l'ensilage. Pour lui, la collecte des pneus ne respecte plus sa vocation initiale et il convient de rectifier le tir.

M. Ball indique qu'il conviendrait de n'autoriser l'apport qu'avec deux badges maximum par passage.

Le Bureau valide cette proposition et reconduit l'opération de collecte des pneus pour l'année 2025 sur le principe suivant :

- Deux opérations annuelles par an pour les particuliers
- Deux badges maximum par accès
- 4 pneus maximum par badge
- Badgeage obligatoire lors de l'apport

- **Problématique des couches**

M. Ball évoque la problématique que peuvent rencontrer certains usagers avec le surplus de déchets lié aux couches (que cela soit pour les jeunes couples avec enfants ou les personnes âgées) et souhaiterait savoir si certaines communes ont mis une aide spécifique en place.

M. Tyburn explique que la CC de Wissembourg finance l'achat des couches en fonction du coefficient familial des foyers.

M. Walter propose la mise en place d'une benne en déchèterie avec sacs transparents.

M. Philipps indique que la CC de l'Outre Forêt à mis en place une aide à l'incontinence.

M. Giraud explique que le SMICTOM n'a pas de compétence sociale et que de mettre un tarif spécifique ou un aménagement spécial pour une certaine catégorie d'utilisateur n'est pas légal. Il explique également le rôle des CCAS dans chaque commune sur lesquels peuvent s'appuyer les usagers dans le besoin.

Pour information ci-dessous une partie de la note d'un conseil juridique interrogé sur cette possibilité :
«... Dit autrement, il n'est pas possible d'exonérer partiellement une catégorie d'utilisateurs pour faire supporter cette charge du service aux autres usagers.

En outre la jurisprudence rappelle régulièrement que des tarifs différents appliqués à des catégories différentes d'utilisateurs d'un service public industriel et commercial est irrégulière, car elle se heurte aux principes de proportionnalité et d'égalité des usagers devant les charges du service public. »

« ... Il est donc certain que la décision d'exonérer les personnes justifiant par certificat médical leur incontinence, sera déclarée par le juge comme illégale, le critère étant sans lien avec l'exécution du service ».

M. Isel indique qu'il faut laisser l'initiative de cette aide aux communes.

M. Vogt serait d'avis de créer un groupe de travail sur cette problématique en y associant les communautés de communes, la CEA et le SMICTOM.

- **Prochaines réunions**

Commission d'appels d'offres : Mardi 29 octobre à 9h

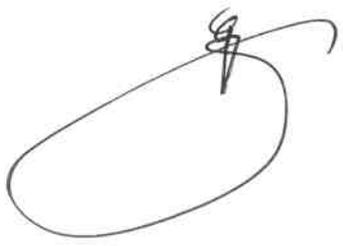
Bureau : Mardi 29 octobre à 10h

CODIR : Mercredi 13 novembre à 18h

CODIR : Jeudi 12 décembre à 18h à Altenstadt

Aucun point particulier n'étant soulevé, le Président lève la séance à 20h20.

Le Président du SMICTOM Nord Alsace,
Philippe GIRAUD



Le secrétaire de séance,
Michael GRUNY

